

COMMUNIQUE DE PRESSE

Suppression du poste de Défenseur des enfants : un signal inquiétant de la part du gouvernement

Enfants Du Monde Droits de L'Homme (EMDH) tient à exprimer sa vive inquiétude face à l'examen d'un projet de loi qui vise à supprimer l'Institution indépendante du poste de Défenseur des enfants. Par cette initiative – et alors que la communauté internationale s'apprête à célébrer les 20 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant - le gouvernement envoie un signal extrêmement préoccupant quant à la place de la protection de l'enfance dans notre pays.

Examiné lors du dernier conseil des ministres, ce projet de loi remet en cause les principaux fondements de l'institution indépendante du Défenseur des Enfants, représentée depuis 2006 par Dominique VERSINI, au profit d'un poste généraliste de « Défenseur des Droits ». Un remaniement particulièrement inquiétant, à mi mandat, qui affaiblit nettement la force d'interpellation de cette institution chargée de faire respecter la Convention Internationale des Droits de l'Enfant en France.

La Défenseure des enfants a en effet démontré toute sa légitimité en intervenant régulièrement auprès des pouvoirs publics, et en dénonçant les situations contraires aux principes de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Elle a notamment relayé à de nombreuses reprises les appels portés par EMDH en faveur d'une politique globale de prise en charge des Mineurs Isolés Etrangers (MIE) sur le territoire français.

La prise en charge de ces jeunes en situation d'errance est particulièrement difficile. **Le centre d'hébergement des Mineurs Isolés Etrangers EMDH, situé au Kremlin Bicêtre, l'atteste chaque jour avec l'arrivée croissante de jeunes Afghans livrés aux dangers de la rue, et de mineures d'Afrique de l'Ouest exploitées par des réseaux de prostitution.**

Ce projet de loi ne comporte **aucune référence au respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant**, et réduit uniquement l'intervention du Défenseur des droits aux situations inscrites dans le droit français. Aussi, dans l'intérêt supérieur de l'enfant, **EMDH** appelle fermement le gouvernement à préciser les raisons de sa décision et, plus largement, à exposer sa stratégie à court et moyen terme pour que la Convention Internationale des Droits de l'Enfant soit respectée sur notre territoire.

www.emdh.org

Contact Presse : Pauline NOULLET

Tel : 01 42 72 71 78

E-mail : pnoullet@emdh.org

Enfants du Monde Droits de l'Homme

3, rue des haudriettes
75003 Paris